

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 016-6303/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Félibrige pour l'organisation du projet Santo Estello - Festival du Félibrige - Approbation d'une convention MET 19/11161/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture notamment au travers du soutien à des initiatives culturelles répondant pleinement à ses exigences en matière artistique et à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

L'association Félibrige dont l'objet social est de promouvoir, défendre, maintenir la langue et l'identité du pays d'oc porte l'organisation de la Santo Estello – Festival du Félibrige existant depuis 1876 et se tenant chaque année depuis sa première édition dans une ville différente des pays d'Oc.

La Santo Estello est l'occasion pour les félibres de se prononcer sur les futures orientations du mouvement : mettre en valeur et à l'honneur le patrimoine linguistique, culturel, littéraire, artistique, traditionnel d'un territoire. Un événement culturel donnant lieu à d'importantes manifestations publiques au cours desquelles la culture des pays d'OC s'exprime sous toutes ses formes.

En 2019 les organisateurs ont pris le parti de créer un événement populaire, ouvert à toutes les générations et en phase avec la modernité, l'organisation implique le tissu économique et associatif et prend en considération les problématiques de développement durable et l'économie solidaire.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Cette année, le Festival aura lieu du 7 au 11 juin 2019 à Pertuis.

Le budget prévisionnel 2019 de l'association est de 78 100 €.

Pour réaliser le Festival et l'ensemble des activités proposées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 10 000 € en 2019 (n° GU 2019-00972), la Métropole propose un financement à hauteur de 5 000 € de subvention pour la réalisation d'une série d'actions avec des lycéens sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l'association Félibrige à hauteur de 5 000 euros pour l'organisation de Santo Estello - Festival du Félibrige sur le territoire métropolitain.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 juillet 2019

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON